



CAJ/54/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 14 août 2006

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Cinquante-quatrième session
Genève, 16 et 17 octobre 2006

NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT LES DENOMINATIONS VARIETALES
EN VERTU DE LA CONVENTION UPOV

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À sa cinquante-troisième session tenue à Genève le 6 avril 2006, le Comité administratif et juridique (CAJ) a examiné les documents CAJ/53/2 “Projet de notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” et CAJ/53/2 Add.
2. Pour faciliter la finalisation du projet de notes explicatives qui sera soumis au Conseil pour adoption à sa quarantième session le 19 octobre 2006, le CAJ est convenu qu’une version actualisée dudit projet incorporant les modifications décidées par le CAJ à sa cinquante-troisième session fera l’objet de l’annexe II du projet de compte rendu de cette session (annexe II du document CAJ/53/5 Prov.). Aucune observation n’ayant été reçue jusqu’à la date limite du 4 août 2006, le compte rendu (document CAJ/53/5) et, en particulier, son annexe II intitulée “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” ont été adoptés par correspondance et sont disponibles sur le site Web de l’UPOV.
3. Dès qu’elles seront officiellement adoptées par le Conseil, les “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”, présentées à l’annexe du document C/40/12, remplaceront les lignes directrices antérieures concernant cette question, énoncées dans le document intitulé “Recommandations de l’UPOV relatives aux dénominations variétales” (document UPOV/INF/12 Rev.).

4. *Le CAJ est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]